

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le mardi huit avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Jean-Michel BARON, Delphine GONFROY, Delphine LEVALLOIS, Josette MONDIN.

Etaient absents : MM. Thierry GOUIN (donne procuration à M. Gérard GAUTIER), Stanislas KOPEC (donne procuration à M. Jean-François LOIZEL), Patrice TROCHON (excusé).

M. Jean-François LOIZEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 02/04/2014

Date affichage : 09/04/2014

### **CCAS (Délibération n° 2014-04-08-01)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres du C.C.A.S., outre le Maire, Président du CCAS, à quatre membres comme représentants du Conseil Municipal et à quatre membres nommés.

### **Nomination des membres du CCAS (Délibération n° 2014-04-08-02)**

Le Conseil Municipal, après proposition du Maire, unanime, décide de nommer quatre membres du Conseil Municipal, outre le Maire, Président du CCAS afin de constituer le CCAS. Les quatre personnes désignées sont :

MM. Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Stanislas KOPEC, Delphine LEVALLOIS.

### **Commissions (Délibération n° 2014-04-08-03)**

Le Conseil Municipal, après vote, unanime, décide de se répartir comme suit dans les différentes commissions :

- Bâtiments communaux - logements : MM Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Thierry GOUIN
- Urbanisme : MM Jean-François LOIZEL, Jean-Michel BARON, Thierry GOUIN, Stanislas KOPEC
- Cimetière - Eglise : MM Monique LAURENT, Jean-François LOIZEL, Gérard GAUTIER
- Fêtes et cérémonies - sports - jeunesse - relation avec les associations – communication : MM Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Delphine GONFROY, Delphine LEVALLOIS, Josette MONDIN, Patrice TROCHON
- Finances et budget : MM Gérard GAUTIER, Jean-Michel BARON, Delphine GONFROY, Stanislas KOPEC, Josette MONDIN
- Tourisme - Environnement - Fleurissement : MM Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Delphine LEVALLOIS, Patrice TROCHON
- Voirie communale - Electrification : MM Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Jean-Michel BARON, Thierry GOUIN
- Travaux (Adjudications et Appels d'Offres) :
  - Titulaires : MM Jean-François LOIZEL, Gérard GAUTIER, Stanislas KOPEC
  - Suppléants : MM Monique LAURENT, Jean-Michel BARON, Josette MONDIN

### **Commission Communale des Impôts Directs (Délibération n° 2014-04-08-04)**

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts qui précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,

Attendu qu'il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune,

Attendu que cette commission, outre le maire – ou l'adjoint délégué – qui en assure la présidence, comprend six commissaires,

Attendu que les commissaires titulaires ainsi que les commissaires suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, unanime, le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante aux services fiscaux pour la désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES PROPOSÉS	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS PROPOSÉS
1 SPERANDIO Marie-France	1 TROCHON Patrice
2 LECOUTURIER Gabriel	2 HARDY Michel
3 LAURENT Joseph	3 BARBIER Joël
4 GAUTIER Gérard	4 LOIZEL Jean-François
5 GODARD Jean	5 BOURGUENOLLE Yves
6 GAUTIER Samuel (Poilley)	6 GODARD Martial (Juilley)
7 GAUTIER Victor	7 PICHON Pierre-Yves
8 GONFROY David	8 PORET Daniel
9 GAZENGEL Hubert	9 BRAULT Alain
10 MILCENT Sandra	10 CATTEZ Jacques
11 RIVIERE Patrick	11 LUMÉ Maurice
12 HARDY Valérie (Le Val St Père)	12 RUBÉ Noël (Montreuil le Gast)

**Nomination de délégués pour le SMAEP BAIE BOCAGE (Délibération n° 2014-04-08-05)**

Après vote, le Conseil Municipal désigne comme délégués pour représenter la commune au sein du SMAEP de la Baie et du Bocage :

Collège Production : GAUTIER Gérard  
Collège distribution : LAURENT Monique

**Nomination de délégués pour le Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie (Délibération n° 2014-04-08-06)**

Le Conseil Municipal, après vote, désigne comme délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie :

Délégués titulaires : PERROUAULT Michel, GONFROY Delphine, LEVALLOIS Delphine, MONDIN Josette

**Nomination d'un délégué pour le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Délibération n° 2014-04-08-07)**

Le Conseil Municipal, après vote, désigne comme délégué au sein des secteurs d'énergie du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche :

Délégué titulaire : PERROUAULT Michel

**Nomination des délégués au CDAS 50 (Délibération n° 2014-04-08-08)**

Après vote, le Conseil Municipal désigne comme délégués pour représenter la commune au sein du CDAS 50 :

Délégué titulaire : PERROUAULT Michel  
Délégué suppléant : TROCHON Patrice

**Nomination d'un correspondant défense (Délibération n° 2014-04-08-09)**

Après vote, le Conseil Municipal désigne comme correspondant défense Mme LEVALLOIS Delphine.

**Indemnités de fonctions du maire et des adjoints (Délibération n° 2014-04-08-10)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à compter du 28 Mars 2014 :

☞ à Monsieur Michel PERROUAULT, Maire, une indemnité de fonction brute

mensuelle de 17 % de l'indice terminal (actuellement 1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- ☞ à Monsieur Jean-François LOIZEL, 1er Adjoint, une indemnité de fonction brute mensuelle égale à 6,60 % de l'indice terminal (actuellement 1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ☞ à Madame Monique LAURENT, 2ème Adjoint, une indemnité de fonction brute mensuelle égale à 6,60 % de l'indice terminal (actuellement 1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ☞ à Monsieur Gérard GAUTIER, 3ème Adjoint, une indemnité de fonction brute mensuelle égale à 6,60 % de l'indice terminal (actuellement 1015) de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### **Approbation des statuts de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel (Délibération n° 2014-04-08-11)**

L'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 porte création de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel issue de la fusion des communautés de communes du canton d'Avranches, du canton de Ducey, de Pontorson-Le-Mont-Saint-Michel, et de Sartilly Porte de la Baie (sans les communes de Carolles, Saint Pierre Langers et Champeaux) et de l'adhésion des communes de Champcervon, d'Isigny-le-Buat, de La Rochelle Normande, de Le Luot, de Sainte Pience et de Subigny.

Il a été modifié le 24 décembre 2013 pour prendre acte de l'harmonisation des statuts des quatre communautés de communes devant fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par délibération du 11 janvier 2014, le conseil de communauté a décidé de restituer des compétences optionnelles et facultatives aux communes.

Au vu du travail de concertation accompli depuis 2 ans sur le projet de compétences de la communauté de communes pour le territoire avec pour certaines compétences, une définition de l'intérêt communautaire, il en résulte qu'à l'exception de quelques compétences, la communauté de communes est en mesure d'adopter ses statuts conformément au projet joint en annexe.

D'autre part, la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue, en son article 56, une nouvelle compétence obligatoire intitulée « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Il est proposé d'ajouter cette compétence obligatoire dans les statuts.

L'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que l'intérêt communautaire des compétences exercées au sein des groupes de compétences est déterminé à la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes.

La Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel, par délibération en date du 22 février 2014, a accepté les statuts présentés en annexe.

Ces statuts ne seront donc validés qu'après accord exprimé à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population

totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux de ces communes représentant plus des deux tiers de la population.

Après en avoir délibéré, par 8 voix « pour », 2 « abstentions » le Conseil Municipal décide d'accepter les statuts de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel.

**Personnel communal – Embauche d'un CUI (Délibération n° 2014-04-08-12)**

Attendu les besoins de la commune dans le domaine d'activités de l'entretien,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de conclure une convention « Contrat Unique d'Insertion » et de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce sujet et notamment recruter un CUI (taux de prise en charge par l'Etat de 90 %) qui occupera les fonctions d'adjoint technique territorial à raison de 20 heures par semaine au taux du SMIC pour une période d'un an.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.